



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

ENVIRONNEMENTALE

PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TELECABINE SAINT-GERVAIS / BETTEX

Par arrêté n°URB 2023/297 JB en date du 04 septembre 2023, j'ai ordonné l'ouverture de l'enquête publique environnementale portant sur la demande d'autorisation d'exécution des travaux de construction d'une télécabine entre St Gervais et le Bettex, avec sa gare amont d'extrémité et 13 pylônes de ligne, en remplacement axe pour axe du DMC actuel, par la Société des Téléportés Bettex Mont-d'Arbois (S.T.B.M.A).

A cet effet, le Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur MESSIN Michel en qualité de Commissaire-Enquêteur, et Monsieur NIVELLE Philippe en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant.

L'ENQUETE SE DEROUlera AU SERVICE URBANISME ET FONCIER DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
du LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 08 Heures 30 au JEUDI 26 OCTOBRE 2023 à 17 Heures 00
AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DU SERVICE (DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H A 12H ET DE 14H A 16H)

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR RECEVRA EN SALLE CONSULAIRE DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
LE JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 DE 09H00 A 12H00,
LE MERCREDI 11 OCTOBRE 2023 DE 13H30 A 16H30,
LE JEUDI 26 OCTOBRE 2023 DE 14H00 A 17H00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Gervais – Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont-d'Arbois - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS, soit par courriel à l'adresse suivante : foncier@saintgervais.com. Un site internet indépendant et sécurisé a également été spécifiquement ouvert pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4820>, sur lequel le dossier est téléchargeable et un registre électronique est disponible afin de recueillir les observations du public (à partir du lundi 25 septembre 2023 à 08H30 jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 à 17H00).

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur, transmis en Mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de Haute-Savoie et au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains (les personnes intéressées pourront, à leurs demandes et à leurs frais, en obtenir communication), ainsi que sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais (www.saintgervais.com) dans la rubrique Mairie/Urbanisme/Enquête publique, et le site internet indépendant et sécurisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4820>.

Le responsable du projet soumis à enquête publique est la S.T.B.M.A, en la personne de son Directeur Général, Monsieur Alexandre MERLIN. Toutes les informations concernant ce projet peuvent lui être demandées. Concernant le dossier et l'organisation de l'enquête publique, toutes les informations peuvent être demandées au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains.

Saint-Gervais les Bains, le 04 septembre 2023



Le Maire,
Conseiller départemental du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX.